



Mairie de Saint-Léons

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 janvier 2022 18h00 à la salle du Conseil Municipal

Présent(e)s : Mmes Florence GELY, Muriel SEIGNON et Mrs Jean-Michel ARNAL, Alexis CASTAN, Éric DELMAS, François LEROY, Patrick VAILLE.

Absent(e)s ;

Mr Christophe BLANC donne pouvoir à Mr Jean-Michel Arnal

Mr Luc LEPINOIS donne pouvoir à Alexis CASTAN

Mme Aurore RODIER

Les délibérations sont présidées par le Maire Jean-Michel ARNAL

Secrétaire de séance : Patrick VAILLE

A l'ouverture de la séance, le Maire propose et obtient à l'unanimité des membres présents l'accord pour rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Suspension du loyer de l'appartement du presbytère pendant les travaux.

1) Création d'un emploi non permanent :

Le Maire expose que suite à la mutation de la secrétaire de mairie en poste, il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour faire face aux besoins de la mairie.

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial qui assurera les fonctions de secrétaire de mairie à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h pour une période de 12 mois allant du 18 janvier 2022 18 janvier 2023 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, la proposition de la création de ce poste.

2) Suspension du loyer de l'appartement du Presbytère :

En raison des désagréments liés aux travaux, effectués à l'initiative de la mairie, dans le logement situé 3 rue Albert Carrière, Monsieur le Maire propose de suspendre les loyers de janvier à mars 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, la proposition de la suppression de 3 mois de loyer.

Pour extrait conforme et affichage,
Fait à Saint-Léons, le 05/01/2022,

Le Maire, Jean-Michel ARNAL